FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE

ONPE
Observatoire national de la protection de l'enfance

DISPOSITIF

Pratiques observées et analysées

Parcours relais

Dispositif de raccrochage scolaire

RÉSUMÉ

Le projet et ses objectifs

Rattaché à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le dispositif Parcours relais s'adresse à des jeunes de 14 à 16 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire. Il vise à la fois à répondre à l'obligation scolaire et à renforcer la confiance et la motivation des jeunes à travers une scolarité aménagée.

Cadre et modalités d'intervention

Le dispositif s'appuie sur la mise en place de parcours individualisés et souples qui combinent des temps scolaires et des temps de stage. Le projet, défini avec le jeune, est formalisé dans une convention. Un suivi individualisé est mis en place sur le temps de stage et lors du retour au collège. L'équipe, composée principalement d'enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale, fait le lien entre le jeune, sa famille, le collège et le lieu de stage et mène un travail de proximité avec l'assistante sociale et le médecin scolaire.

DATE DE PUBLICATION
Mai 2009

LOCALISATION
Pas-de-Calais (62)

PUBLIC CIBLE
Adolescents

TYPE D'INTERVENTION
—

THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE
Scolarité et insertion professionnelle

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

Le dispositif de *Démission impossible* est implanté depuis quatorze ans dans le département du Pas-de-Calais.

PARTENAIRES ENGAGÉS

- La chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais.
- La Direction départementale du Travail et de la Formation professionnelle.
- La Protection judiciaire de la jeunesse du département du Pas-de-Calais.
- L'institut départemental Albert Calmette (pédopsychiatrie).
- Les services sociaux du département.

INSTITUTION GESTIONNAIRE

La direction des services départementaux du Pas-de-Calais de l'Éducation nationale.

PERSONNE À CONTACTER

Coordination du dispositif :
Augustine Lenglos
Chargée de mission à l'Inspection d'Académie Arras
Tél. : 03.21.23.82.11
Email : augustine.lenglos@ac-lille.fr

Il existe un descriptif du dispositif sur le site de l'Inspection d'Académie du Pas-de-Calais : www.ia62.aclille.fr

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

Tous les jeunes, entre 14 et 16 ans du Département du Pas-de-Calais, qui entrent dans un processus de déscolarisation ou qui le sont déjà. Le dispositif parcours relais intervient auprès de 250 jeunes par an et travaille avec une centaine de collèges dans le département (sur un total de 126).

CADRE JURIDIQUE

Arrêté du 1er septembre 2004 portant sur l'ouverture du dispositif départemental Démission impossible maintenant appelé « Parcours relais ».

FINANCEMENT

L'Éducation nationale et le Fond social européen.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

Face aux problèmes qu'engendre la déscolarisation des jeunes tant au niveau personnel que juridique (obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans), le dispositif essaie de mettre en place des protocoles afin de pallier ces processus.

PERSONNE(S) OU INSTITUTION À L'INITIATIVE DU PROJET

- L'Éducation nationale
- La chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais
- La direction départementale du Travail et de la Formation professionnelle

RÉFÉRENCES À UN PROJET DU MÊME TYPE

À leur connaissance, il n'y a pas d'autre projet de ce type en France.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Le dispositif repose sur deux principes : un suivi individualisé des jeunes tant lors de leur stage en entreprise que lors de leur retour à l'école ainsi que la mobilisation des adultes entourant le jeune (parents, professeurs, patron...).

CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES

Ce dispositif s'adresse aux jeunes du département qui ont entre 14 et 16 ans et qui sont entrés dans un processus de déscolarisation ou qui sont déjà déscolarisés.

Par exemple sur un des districts côtiers :
- 75 % des élèves sont présentés par un personnel du collège ;
- 12 % ont un suivi UTASS ;
- 20 % ont un suivi PJJ.

Parmi les élèves du dispositif :
- 45 % ont de sérieux problèmes de comportement ;
- 28 % sont en situation d'absentéisme lourd.

Situations familiales :
- 29 % des familles n'ont aucun revenu (hors prestations sociales) ;
- 18 % des mères sont seules avec leurs enfants ;
- 16 % des mères travaillent ;
- 9 % des élèves ont un des deux parents décédé ;
- 7 % des élèves sont en famille d'accueil ;
- 9 % ont un frère ou une sœur handicapée.
(Source des statistiques : note interne du dispositif).

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Le personnel (11 enseignants coordonnateurs) est mis à disposition par l'Éducation nationale. Les membres de l'équipe font le lien entre le jeune, sa famille, le collège et son lieu de stage.

OBJECTIFS DU PROJET

Le dispositif travaille avec plusieurs objectifs.

Le premier est de répondre à l'obligation de scolarisation des jeunes qui ont moins de 16 ans.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Ce projet a vu le jour en 1992. Le dernier arrêté portant sur le dispositif date du 1er septembre 2004. Il a été signé par l'inspecteur d'Académie.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

Ce dispositif est destiné aux élèves collégiens, de l'âge de 14 ans et plus (avant cet âge les élèves dépendent d'autres structures adaptées, telles les classes relais). Parcours relais s'adresse principalement à des élèves « décrocheurs », absentéistes, au comportement agressif, en grande difficulté scolaire et donc en échec. Il s'agit de les amener à une scolarité différente, capable de leur redonner confiance et motivation. On est dans des parcours individualisés, caractérisés par leur souplesse. Le temps scolaire est en alternance avec des plateformes de préprofessionnalisation en entreprise. Le projet est défini avec l'élève et une convention est signée entre lui, ses parents, l'entreprise et l'Inspecteur d'Académie.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION (ET AUTRES SERVICES)

L'équipe se compose d'un chargé de mission à temps plein, d'un proviseur retraité, de 9 professeurs détachés 6 h à 9 h et une directrice d'école à temps partiel, chargée du foyer de jeunes filles d'Arras. Un pédopsychiatre est consulté autant que de besoin.

La DDTEFP valide les terrains de stage et le fonds social européen finance les actions en entreprise (axe 3 de la formation tout au long de la vie).

Travail de proximité avec l'assistante sociale de l'établissement et le médecin scolaire.

Relations avec la PJJ.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Des bilans réguliers sont organisés avec l'équipe pour ajuster les mesures. Également des journées de réunions de réflexion entre enseignants référents (1 par élève) font partie des concertations sur le dispositif ; on note une bonne mobilisation des professeurs.

Fiche navette avec les entreprises.

Toutefois, il est souhaité de réaliser avec la pédopsychiatrie des bilans diagnostic élargis une fois par semestre : travailleurs sociaux, éducateurs, médecins. Souhait également formulé que l'établissement scolaire effectue un premier tri avec les personnels concernés avant d'adresser les jeunes en consultation de pédopsychiatrie.

IMPLICATION DES USAGERS

Le dispositif acquiert au fil des ans une bonne réputation d'où le nombre d'élèves suivis a été multiplié par 10 depuis sa création. Les parents se sentent également impliqués puisque, d'une part, ils signent la convention et, d'autre part, l'intérêt qu'ils portent à la formation professionnelle est plus important que pour l'école. Toutefois, il reste encore difficile de mobiliser les jeunes pour leur retour au collège.

Dans le dispositif, les élèves sont encadrés mais ils sont autonomes.

Bilans avec les familles et l'élève dans le cadre du collège.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

Les dispositifs relais.

POINTS DE VIGILANCE

Comme dans les autres dispositifs visités, notamment le CFA des trois villes à Laval, le problème du « retour » au collège et à des enseignements traditionnels ne semble pas convenir aux élèves qui ont entrevu le monde du travail et des adultes.

Le manque de suivi de ces élèves, par exemple « Que sont-ils devenus 5 ans ou plus tard ? », n'entre pas dans le protocole ; ceci est à envisager.

Problème de discontinuité, car il existe une très grande hétérogénéité de moyens et de structures entre les départements.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée le : 22 mai 2006, mise à jour le 06/05/2009

À partir de la rencontre à l'ONED/ONPE avec Augustine Lenglos, coordonnatrice du dispositif et visite à Arras.